**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **RAPPORT N° 320**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
13032

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**DU 26 JUIN 2026**
**SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**
**RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL**

**OBJET : Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence - 1ère répartition 2026.**

---

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 14 avril 2026, le Conseil départemental a approuvé la reconduction pour l'année 2026 du dispositif d'embellissement des façades et des paysages de Provence au titre de la rénovation des façades des centres-villes et villages.

Le Département des Bouches-du-Rhône est soucieux de développer le caractère attrayant de son territoire et attache une importance toute particulière à la préservation de ses paysages et de son environnement.

Destiné à toutes les communes du département à l'exception de Marseille, ce dispositif a pour objectif de soutenir les communes pour la rénovation des façades de leur centre-ville et noyaux villageois dans le respect du caractère architectural typique de Provence.

Le Département participe à hauteur de 70 % de la subvention accordée aux particuliers par la commune à condition que celle-ci soit d'un montant minimum de 50 % TTC du montant des travaux subventionnables et dans un périmètre préalablement élaboré en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE 13).

Les dépenses des communes pour l'aide à la rénovation des façades sont prises en compte à partir de la date d'adoption par délibération-cadre du Conseil municipal pour laquelle la commune a approuvé le règlement départemental d'attribution et des recommandations architecturales et techniques tel que défini par le CAUE 13.

Le plafond du coût de ravalement des façades de 300 €/m² est augmenté à 400 €/m² pour les communes bénéficiant d'un périmètre couvert par un NPNRU (Nouveau Programme National de

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-148043-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Rénovation Urbaine) et pour la commune de Marignane, seule commune du Département à bénéficier du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

Depuis 2025, la subvention départementale est plafonnée à 100 000 € par an et par commune, pour l'ensemble des dossiers déposés.

Les communes dont le périmètre opération façades est couvert par un périmètre NPNRU ou PNRQAD ne sont pas soumises au plafond annuel.

En 2026, le Département a inscrit une autorisation de programme à hauteur de 1 500 000 € pour financer ce type de projet.

A ce titre, des demandes de subvention, déposées sur la plateforme dématérialisée de gestion des subventions départementales, ont été formulées par diverses communes des Bouches-du-Rhône qui sont présentées en annexe 1, soit 32 subventions correspondant à 61 façades situées dans 32 communes.

Le montant total des subventions d'investissement sollicitées est de 944 325 € sur une dépense subventionnable de 1 381 171 € TTC, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-148043-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

**N° CP-2026-06-26-320**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**DU 26 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL**

**OBJET : Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence - 1ère répartition 2026.**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à onze heures quinze, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

**Absent(s) :**
Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

**Donne(nt) pouvoir :**
M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-148043-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

**N° CP-2026-06-26-320**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**DU 26 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL**

**OBJET : Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence - 1ère répartition 2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des communes, dans le cadre de l'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence au titre de l'année 2026, des subventions d'un montant total de 944 325 € sur une dépense subventionnable globale de 1 381 171 € TTC conformément à l'annexe 1 du rapport ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer, avec chaque bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués en annexe 2.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-148043-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 50
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Ne prennent pas part au vote : 2
Mme Sabine BERNASCONI, Mme Corinne CHABAUD.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-148043-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026